

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 décembre 2025

N° CP-2025-9-11-2

N° applicatif 13358

11 ème Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Direction

Direction éducation et jeunesse

Service consulté

SOUTIEN AU CENTRE SOCIAL DE L'ELSAU DE LA VILLE DE STRASBOURG - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Résumé : Définies comme un axe majeur du mandat, les politiques publiques en faveur de la jeunesse ont été soutenues dans le cadre du vote du budget primitif 2025, que ce soit au travers des compétences obligatoires (collèges, aides sociales à l'enfance, protection maternelle et infantile), volontaristes (jeunesse et sports) ou issues de la loi Alsace du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (bilinguisme).

Par délibération n° CD-2025-1-5-1 du 10 février 2025, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé la création, à l'échelle alsacienne, d'un dispositif de financement des centres sociaux et socioculturels (CSC) alsaciens, réaffirmant ainsi le partenariat fort entre la Collectivité européenne d'Alsace et les CSC. Cette politique renouvelée s'inscrit au croisement des priorités des CSC et des compétences majeures de la Collectivité européenne d'Alsace, telles que la jeunesse, la parentalité, la prévention, le soutien aux seniors, ou encore la lutte contre la précarité.

Le présent rapport propose d'attribuer une subvention forfaitaire de fonctionnement à la Ville de STRASBOURG, à hauteur de 15 750 €, au titre de l'année 2025, au bénéfice du Centre social de l'Elsau, désormais géré en régie municipale, suite à la liquidation judiciaire de l'association du Centre socioculturel de l'Elsau.

Par délibération n° CD-2025-1-5-1 du 10 février 2025, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a confirmé son engagement volontariste pour soutenir l'action des centres sociaux et socioculturels (CSC) alsaciens, en reconnaissant leur champ d'intervention comme relevant de l'intérêt général, en continuité avec ses propres

politiques publiques, notamment l'accompagnement des familles (parentalité, prévention enfance), des seniors, de la jeunesse, mais aussi la lutte contre la précarité et contre la fracture numérique.

Dans le cadre de la nouvelle politique de financement des Centres sociaux et socioculturels (CSC) votée par délibération le 10 février 2025, la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace s'est prononcée quant à la validation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement lors des Commissions permanentes des 30 juin et 25 septembre derniers.

Le Tribunal Judiciaire de STRASBOURG ayant acté la liquidation judiciaire de l'association du Centre socioculturel de l'Elsau en date du 11 mars 2025, la structure n'avait pas été intégrée à cette nouvelle contractualisation.

La Ville de STRASBOURG a depuis lors travaillé à la continuité d'actions sur ce quartier, en reprenant en régie municipale une partie des secteurs d'intervention de l'ancienne association, tout en mobilisant les acteurs du territoire pour reconstruire une dynamique.

La Caisse des Allocations Familiales du Bas-Rhin a attribué en septembre dernier un agrément de préfiguration de Centre social à cette structure, avec effet au 1^{er} juillet 2025.

Dans l'attente d'une contractualisation sur la base de la nouvelle grille de financement, au regard des enjeux et de la préexistence d'un centre sur le quartier, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire exceptionnelle de 15 750 € à la Ville de STRASBOURG, pour le fonctionnement de centre social de l'Elsau, au titre de l'année 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement forfaitaire exceptionnelle de 15 750 € à la Ville de Strasbourg, pour le fonctionnement de centre social de l'Elsau, au titre de l'année 2025.

La subvention fera l'objet d'un versement unique, une fois la délibération exécutoire.

Le montant de la subvention sera à prélever comme suit :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O005	P207E01	T80	(1095) 65-657348-338)	15 750 €
					TOTAL 15 750 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.